



**PROCES VERBAL COMPLET DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MINORVILLE**

Du Lundi 9 octobre 2023 à 20h00

Le lundi 9 octobre 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 octobre 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Présents : Mesdames SCHOUG Anne, BRISSON Isabelle et MALLICK Astrid, Messieurs HENNEBERT Philippe, MOUROT Stéphane, SCHOUG Stéphane et THIRIOT Marc.

Absents : Messieurs MACQUIN Jérôme, NICLOUX Philippe et ZIEGLER Aurélien.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane MOUROT est désigné pour remplir cette fonction.

- Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2023

▶ *Vote : unanimité.*

- Délibération Redevance Alambic

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal,

A l'unanimité

Décide de fixer comme suit la location de l'Alambic :

-25 € la journée pour les habitants et pour les personnes possédant un verger à Minorville

-50 € la journée pour les personnes extérieures.

Ces tarifs sont applicables pour l'exercice 2023 et resteront en vigueur jusqu'à nouvelle décision du conseil.

- Délibération rapport gestion SPL-XDEMAT

M. le Maire fait part de la demande d'approbation du rapport de gestion 2022 de la société SPL-Xdemat à laquelle la Commune est actionnaire depuis le 28 novembre 2017. Suite à la présentation des chiffres et

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

- Délibération indemnisation assurance vitrail cassé

M. le Maire présente le virement émis par la société SMACL ASSURANCES de 1 315,20 € correspondant à l'indemnisation du sinistre du vitrail de l'église cassé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ce virement.

- Délibération avenant convention urbanisme

M. le Maire présente les modalités de l'avenant n°1 à la convention de constitution d'une entente entre communes pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Portant notamment sur l'évolution des coûts d'instruction des dossiers ADS avec un réajustement de la facturation entre les communes et la ville de Toul assurant ce service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **approuve l'avenant à la convention de constitution d'une entente entre communes pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols ;**
- ✓ **autorise le Maire de Toul à signer les conventions dont copies jointes à la présente délibération ainsi que tous les décisions et documents relatifs à ce dossier qu'ils soient administratifs, financiers ou budgétaires.**

- Délibération affouage 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'exploiter la parcelle 18, la fin de la parcelle 41b et les tiges inférieures à 35 cm de diamètre dans les parcelles 9 et 10.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité des garants :

Jérôme MACQUIN, Philippe NICLOUX, Astrid Mallick et Stéphane SCHOUG.

Conformément aux articles L.145.1 et L.145.2 du Code Forestier, le conseil municipal fixe par feu ;

- le délai d'abattage au 30.04. 2024

- le délai de vidange au 30.09.2024

- Pâquis communaux

Une convention entre la commune et chaque personne louant des pâquis sera établie.

- Proposition achat parcelle AA55

M. le maire présente :

Une proposition d'achat pour la parcelle AA55 appartenant au domaine privé de la commune au prix de 5€/m² représentant 359 m² soit un total de 1 795 € pour la parcelle a été adressé au conseil.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte cette proposition et Autorise M. le maire à faire les démarches nécessaires pour permettre la vente de la parcelle AA55.

- Définition zones accélération ENR (énergie renouvelables)

Le guide de la planification des énergies renouvelables à destination des élus a été transmis aux conseillers en amont de la réunion du conseil. Une réunion publique à ce sujet est prévue à laquelle les habitants de la commune seront conviés.

- Dossier forêt

Présentation du compte-rendu de la visite auprès du directeur départemental des territoires : M. Tirtaine. Les parcelles ZH 9, ZH10 et F646 seront gérées par l'ONF et un reboisement sera fait par la CCTT sur la parcelle ZH10, la peupleraie sera remplacée par une nouvelle espèce.

- Chats errants

Nous avons constaté la présence de nombreux chats errants dans certains secteurs de la rue de la Corvée et de la Grande Rue. Il est demandé de ne pas nourrir les chats errants.

La séance est levée à 21h40.